**Règles générales à observer dans les immeubles d’habitation**

( Veuillez noter que les points ci-dessous ne sont que des règles générales. Vous devrez vous addresser au gèrant de l’immeuble pour obtenir le règlement entier. Vous avez la responsabilité de l’observer tant que vous vivez dans ce complexe)

I-Veuillez vous assurer que les enfants de moins de 15 ans sont avec un adulte quand ils jouent à l’extérieur dans le complexe d’habitation.

II-Veuillez ne pas metter le linge à sécher sur les balcons ou le grillage

III-Les enfants ne sont pas autorisés à se rendre près des piscines ou dans les piscines sans la présence d’une personne responsible agée de plus de 18 ans. Certaines piscines ont un coté très profond; veullez vous assurer que votre enfant et vous- même savez bien nager. Les enfants et les adultes doivent porter des habits adaptés à la natation.

IV – Veuillez jeter les déchets ménagers dans les dépôtoirs placés à l’extérieur dans le complexe immobilier. Ne placez pas de poubelle devant votre porte; ne gardez pas les ordures à l’intérieur de la maison pour longtemps.Les déchets volumineux comme les vieux meubles doivent être amenés à la décharge publique municipale.

V- Veuillez ne pas ramasser les vieux meubles jetés dans le dépôtoir ou à côté de celui-ci. Il se pourrait qu’ils contiennet des insectes ou d’autres éléments dangereux qui pourraient plus tad causer des dégâts dans votre maison.

VI- Veuillez metre toute nourriture cuite dans le réfrigérateur, ou dans un récipient avec couvercle. Ceci évitera la prolifération d’insectes dans votre apartement. Veuillez ne pas laisser la nourriture cuire sans surveillance, car cela pourrait provoquer un incendie.

VII- Veuiilez informer immédiatement votre gérant d’immeuble s’il y a des dégâts ou un appareil électoménager endommagé.

VIII- Veuillez vous rassurer que votre loyer est payé avant le 3ème jour du mois. Si vous ne savez pas comment faire le payement du loyer, veuillez vous addresser à votre agence d’acceuil de réfugiés.

IX- Veuillez signaler toute activité criminelle ou dangereuse que vous observez dans le complexe d’habitation; c’est pour la sécurité de votre famille et de vos voisins.

X- La consommation de boissons alcolisées en public ou l’ivrognerie en public ne sont pas autorisées.

XI- Les attaques corporelles ou les menaces verbales à l’endroit des voisins, du personnel, ou d’autres personnes se trouvant dans le complexe immobilier ne sont pas tolérés et pourraient causer l’expulsion.

XII- Les parents doivent répondre des actions de leurs enfants, y compris la destruction des biens d’autrui. C’est une des raisons pour lesquelles un adulte de plus de 18 ans doit être avec vos enfants quand ils jouent à l’extérieur.

XII- Veuillez ne pas laisser votre linge sans surveillance dans la blanchisserie publique. Le personnel de l’immeuble n’est pas responsible du linge disparu ou volé.

XVI- Veuillez ne pas laisser de jouets ou des bicyclettes à l’extérieur. Le personnel de l’immeuble n’est pas responsible si ces objets disparaissent ou sont volés.

XV- Veuillez ne pas laisser les portes ou les fenêtres ouvertes quand la climatisation est en marche. Vous courez le risque de payer pour consommation exagérée d’électricité. Si votre climatiseur est en panne et que le climat est chaud, veuillez contacter immédiatement votre gérant d’immeuble et votre agence d’acceuil.

XVI- Si vous remarquez une infestation d’insectes dans votre maison, veuillez immédiatement alerter le gérant de l’immeuble et votre agence d’accueil.

XVII- Veuillez respecter vos voisins. La musique bruyante et les grands rasemblements ne sont pas en général autorisés après les heures du soir.

XIII- Veuillez traverse la route vers, ou à partir de votre apartement en utilisant la voie autorisée pour piétons. C’est illégal de traverser la route là ou les piétons ne sont pas autorisés et c’est dangereux. Les conducteurs de véhicules pourraint ne pas être considérés responsables d’un accident, si le e piéton n’ a pas utilisé la voie autorisée.

XIX- Ne laissez pas entrer dans votre apartement des étrangers ou des personnes que vous ne connaissez pas. Ne leur donnez pas vos informations confidentielles telles que le numéro de la carte de sécurité sociale, l’autorisation d’entrée dans les Etats – Unis I-94,la carte d’assurance- maladie RMAP , ou d’autres. Ce n’est pas considéré comme convenable que des personnes viennent vous vendre leur services. Ca coûte très cher de remplacer les documents signalés plus haut ou de réparer les dommages causés par quelqu’un qui a volé et utilisé votre identité.

XX- Le personnel de votre agence d’accueil doit toujours porter sa carte d’identification.Vous avez le droit de demander à voir cette carte, si vous n’êtes pas sur que la personne est un employé de votre agence d’accueil.

 Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_